

COMMUNE DE SAINT-JUST-CHALEYSSIN

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JANVIER 2021

COMPTE-RENDU

L'an deux mille vingt-et-un, le 22 janvier à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Just-Chaleyssin, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Madame Isabelle HUGOU, Maire.

Présents : Mesdames BIEUVELET Bernadette, BOUVIER Florence, CROZ Martine, HUGOU Isabelle, MUSCEDERE Sylvie, MUSTI Murielle, NABEL Christiane, PHILIBERT Nathalie, PIOTELAT Yvonne, Messieurs BONIN Stéphane, CARLES Michel, CHAVANON Didier, COLIN Jean-Paul, GAIVALLET Raphaël, GALLAND Patrick, GOYET Philippe, RAGE Michel, ROUSSEL Régis, WALTER Arnaud.

Excusés : Monsieur PAPAZIAN Rénald – Mesdames GENIN Mélanie (procuration à Madame MUSTI Murielle), ROZIER Julie, TRINCAL Marie-Hélène (procuration à Madame HUGOU Isabelle).

Madame Nathalie PHILIBERT a été nommée secrétaire de séance.

Date de la convocation : 18 janvier 2021
Nombre de conseillers en exercice : 23
Présents : 19 Votants : 21

Le procès-verbal du conseil municipal du 18/12/2020 est approuvé à l'unanimité.

Décisions prises dans le cadre de la délégation du conseil municipal au maire conformément à l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales CGCT)

N°2020/73 : Assistance à la mise en place d'un traité de concession sur le projet centre bourg

Signature du devis n°MAJ/20/12 du 10/12/2020 présenté par la société SEPT – 2 bis route de Vénissieux – 69320 FEYZIN, pour une mission d'assistance à la mise en place d'un traité de concession sur le projet centre bourg pour un montant de 4 800.00 € HT.

N°2020/74 : Déclaration d'Intention d'Aliéner parcelle ZC78-79-80 Les Verchères

Non-préemption des parcelles ZC78 (39a51ca), ZC79 (58a87ca) et ZC80 (1a62ca) lieudit Les Verchères – appartenant à la SCI VIDA.

N°2020/75 : Déclaration d'Intention d'Aliéner parcelles A812 et 1/3 indivis A813 A La Roche

Non-préemption des parcelles A812 (14a30ca) et 1/3 indivis A813 (8a87ca) lieudit A La Roche – appartenant aux Consorts WEINBRENNER.

N°2020/76 : Avenant à la mission de contrôle technique/Réaménagement de la Mairie

Signature de l'avenant dossier 8983176 – 7267491 pour la mission de contrôle technique de l'opération « réaménagement de la Mairie » présenté par Bureau Véritas – 4 chemin du Tronchon – 69410 Champagne au Mont d'Or pour un montant de 3 520.00 € HT.

N°2020/77 : Mission de contrôle technique/Réhabilitation de la salle polyvalente

Signature du devis n°DEV2012301D000001675/2 pour la mission de contrôle technique de l'opération « réhabilitation de la salle polyvalente » présenté par la société SOCOTEC – 11 rue Saint Maximin – 69416 LYON CEDEX 03 pour un montant de 2 400.00 € HT.

N°2021/01 : Signalétique de rues

Signature du devis n°20651473 du 5/01/2021 proposé par la société LACROIX – 8 impasse du Bourrelier – 44801 SAINT HERBLAIN Cedex, concernant l'acquisition de panneaux de rues pour un montant de 4 873.40 € HT.

N°2021/02 : signalétique de rues

Signature du devis n°20651982 du 14/01/2021 proposé par la société LACROIX – 8 impasse du Bourrelier – 44801 SAINT HERBLAIN Cedex, concernant l'acquisition de panneaux de rues pour un montant de 764.75 € HT.

Puis à l'ordre du jour :

Délibération n°2021/01 : Remboursement des frais des élus

En application du Code Général des Collectivités Territoriales, dans l'exercice de leur mandat, les membres du conseil municipal peuvent être appelés à effectuer des déplacements pouvant ouvrir droit au remboursement des frais exposés pour leur accomplissement.

Les conseillers municipaux puissent être remboursés de leurs frais de déplacements pour se rendre aux réunions ou en formation au-delà de 40 km aller/retour sous réserve de l'établissement au préalable d'un ordre de mission et sur justificatif fourni dans les 2 mois suivant le déplacement.

Le remboursement des frais kilométriques de déplacement dus à l'utilisation d'un véhicule se fera sur la base de l'arrêté ministériel du 26 février 2019 cité en visa. Cet arrêté sera amené à évoluer sans qu'il ne soit nécessaire de prendre une nouvelle délibération pour mettre à jour les montants.

Après cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des suffrages exprimés (VINGT VOIX POUR et UNE VOIX CONTRE), DECIDE :

- d'approuver le remboursement des frais de déplacements aux élus,
- d'inscrire au budget 2021 les crédits correspondants,
- d'autoriser Madame le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Délibération n°2021/02 : Avenant de transfert/Marché de réaménagement de la Mairie

L'entreprise TENBO Menuiseries a été retenue pour le lot n°2 du marché de réaménagement de la Mairie. Cependant, cette entreprise demande à ce que la facturation soit établie par l'entreprise TENBO Agencement. Pour ce faire, il convient de passer un avenant de transfert au marché qui s'exécute selon les dispositions initialement décrites au contrat et qui n'a pas d'incidences financières sur le montant du marché.

2 Après cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, DECIDE :

- d'approuver cet avenant de transfert,
- d'autoriser Madame le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Délibération n°2021/03 : Modification du temps de travail d'un agent

Considérant la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'agent de cantine permanent à temps non complet (25h05) en raison de augmentation des effectifs de l'école.

Après cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, DECIDE :

- la suppression, à compter du 01/01/2021, d'un emploi permanent à temps non complet (à 18h49 hebdomadaires) d'agent de cantine,
- la création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps non complet (à 25h05 hebdomadaires) d'agent de cantine,
- d'inscrire au budget 2021 les crédits correspondants,
- d'autoriser Madame le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Délibération n°2021/04 : TE38 - Travaux sur réseaux de distribution d'électricité/Renforcement Poste du Corbet

Une délibération n°2020/47 a été prise concernant le renforcement du poste du Corbet. Aujourd'hui, un nouveau chiffrage est présenté et les travaux seront réalisés dès que les financements seront acquis, les travaux présentés dans le tableau ci-joint intitulé :

Après cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, DECIDE de :

- prendre acte du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :

Prix de revient prévisionnel TTC de l'opération	27 968.00 €
Montant total des financements externes	23 254.00 €
Participation prévisionnelle (frais TE38 + contribution aux investissements)	4 713.00 €

- prendre acte de sa contribution aux investissements qui sera établie par TE38 à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel de **4 400.00 €**. Ce montant pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux et tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération.

La séance est levée à 20h27.

Le Maire,
Isabelle HUGOU